



Prélèvements d'organes sur donneurs décédés après arrêt cardiaque

Submitted by Emmanuel Lemoine on Wed, 12/10/2014 - 14:43

Titre	Prélèvements d'organes sur donneurs décédés après arrêt cardiaque
Type de publication	Article de revue
Auteur	Jousset, Nathalie [1], Jacob, Jean Paul [2], Gaudin, Arnaud F. [3], Mauillon, Damien [4], Penneau, Michel [5], Rougé-Maillart, Clotilde [6]
Type	Article scientifique dans une revue à comité de lecture
Année	2009
Langue	Français
Date	2009/05
Numéro	5
Pagination	740 - 744
Volume	38
Titre de la revue	La Presse Médicale
ISSN	0755-4982

Résumé en anglais

Points essentiels Les prélèvements sur personne décédée après arrêt cardiaque sont autorisés en France depuis 2005 (décret du 2 août 2005 : art R.1232-4-1,2 et 3 du code de la santé publique). Récemment, à l'échelle internationale, 4 types de situations pouvant conduire à un prélèvement sur personne décédée après arrêt cardiaque ont été identifiés dans une classification dite de « Maastricht » qui décrit les donneurs potentiels. En France, les prélèvements sur les donneurs de classe III (arrêt des soins) sont exclus. L'émergence de cette nouvelle technique soulève des réflexions notamment d'ordre éthique, concernant la définition même de la mort, la place de cette pratique par rapport à des techniques de réanimation nouvelles, le vécu des familles et des équipes. Elle apporte tout de même un élément de solution à la pénurie d'organes manifeste, avec des résultats de suivis des greffés très encourageants selon les publications étrangères appliquant ces techniques. L'ensemble du dispositif est d'autre part réglementé et sous la tutelle de l'Agence de la biomédecine qui en assure le bon fonctionnement technique et le respect des règles éthiques.

URL de la notice	http://okina.univ-angers.fr/publications/ua5964 [7]
DOI	10.1016/j.lpm.2008.10.015 [8]
Lien vers le document	http://dx.doi.org/10.1016/j.lpm.2008.10.015 [8]

Liens

- [1] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=4616](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=4616)
- [2] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=9891](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=9891)
- [3] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=9889](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=9889)

- [4] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=9890](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=9890)
- [5] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[author\]=9888](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[author]=9888)
- [6] <http://okina.univ-angers.fr/c.maillart/publications>
- [7] <http://okina.univ-angers.fr/publications/ua5964>
- [8] <http://dx.doi.org/10.1016/j.lpm.2008.10.015>

Publié sur *Okina* (<http://okina.univ-angers.fr>)